RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

Convocation du 8 octobre 2026

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	15	
En exercice	15	
Présents	12	
Membres Présents :		Mme Pia PAIVA – M. Sten GUILLAUME, Adjoints au Maire
		Mmes Céline FUNFROCK - Patricia KUHN –- Sandrine SANTORO Marcelle WENDLING, Conseillères municipales
		MM. Mathieu BELLER – Cl2ment HECKMANN - Thierry KUHN - Philippe SCHAHL Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux
Membres Absents		Mme Céline LEFEBVRE Excusée - Procuration à Mme Sandrine SANTORO, Mme Hélène MUNCH - M. Arnaud PONEL (Excusés)

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 septembre 2026,**
2. **Désignation d'un Secrétaire de séance,**
3. **Institution de Servitudes d'utilité publique en lien avec l'arrêt définitif des travaux associés aux sondes géothermiques du Clos des Vignes B sur le territoire de la Commune de Kirchheim,**
4. **Demande de droit de passage sur une propriété communale,**
5. **Mise à disposition de Locaux faisant Office de Caves pour les Occupants des Logements du Bâtiment DOMIAL,**
6. **Bâtiments communaux - Répartition de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères,**
7. **Mise à disposition des terres propriété de la Commune,**
8. **Bulletin Municipal 2026-Adoption des Tarifs des Insertions Publicitaires,**
9. **Tarifs de la Maintenance de l'Éclairage Public pour l'Année 2026,**
10. **Programme National Ponts – Autorisation de dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux,**
11. **Divers et Informations.**

Après avoir salué l'ensemble des Conseillers présents, Monsieur Le Maire excuse l'absence de Mesdames Céline LEFÈBVRE qui a donné procuration à Madame Sandrine SANTORO, Hélène MUNCH ainsi que Monsieur Arnaud PONEL auquel il souhaite, au nom de l'ensemble des Membres présents, une rapide guérison.

Avec l'accord du Conseil municipal, Monsieur Le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Tarifs de la Maintenance de l'Éclairage Public pour l'Année 2026,**
- **Programme National Ponts – Autorisation de dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux,**

74-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 a été adressé aux Membres du Conseil municipal avant la présente séance. Ne soulevant pas d'autres observations, il est adopté à l'unanimité par les Membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

75-2026 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil municipal désigne Mme Virginie COZZI, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de Secrétaire de séance.

76-2026 INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE EN LIEN AVEC L'ARRÊT DÉFINITIF DES TRAVAUX ASSOCIÉS AUX SONDES GÉOTHERMIQUES DU CLOS DES VIGNES B SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE KIRCHHEIM :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que par courrier du 6 juillet 2026, la Commune a été destinataire d'un courrier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est concernant l'instauration de servitudes d'utilité publique en lien avec l'arrêt définitif des travaux associés aux sondes géothermiques du Clos des Vignes B à Kirchheim.

Il indique que ce point a déjà fait l'objet d'un débat à l'occasion de la réunion du Conseil municipal du 22 janvier 2025 (voir délibération 06-2025 du 22 janvier 2025) nous informant de l'arrêt de l'exploitation des sondes géothermiques.

Monsieur Le Maire précise que la demande d'avis du Conseil municipal concerne un projet d'arrêté préfectoral par lequel il est prévu d'instaurer des servitudes d'utilité publique visant à limiter les modifications les modifications de l'état du sol et du sous-sol du fait des risques résiduels pour la sécurité des personnes.

Les mesures sécuritaires complémentaires proposées par la SCI Clos des Vignes sur les parcelles cadastrales des communes de Kirchheim et d'Odratzheim face au risque de dissolution de gypse suite à l'arrêt des travaux miniers sont les suivantes :

- Tout forage ou puits domestique visant à pomper de l'eau et tout ouvrage d'infiltration d'eau pluviale ou autre est interdit. Cette interdiction ne s'applique pas au dispositif de remédiation par pompage et au dispositif de surveillance en lien avec l'installation de géothermie du Clos des Vignes B,
- Tout forage ou puits déjà en service à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté devra être comblé par des techniques appropriées permettant de garantir l'absence de circulation d'eau et l'absence de transfert de pollution. Tout autre forage dans ce périmètre (reconnaissance géotechnique par exemple) devra être effectué et équipé dans les règles de l'art afin de tenir compte des niveaux d'évaporites présents dans les marnes du Keuper et ne pas y provoquer de circulation d'eau lors des travaux ou après leur réalisation.

Monsieur le Maire signale que s'agissant de la Commune d'Odratzheim, ce sont 100 parcelles cadastrales qui sont concernées par ces mesures qui seront soumises à enquête publique du 5 janvier au 3 février 2027. Madame Myriam JEANNIARD, Commissaire enquêtrice assurera une permanence en Mairie d'Odratzheim le samedi 16 janvier 2026 de 10 heures à 12 heures.

Le Plan de zonage ainsi que les numéros de Parcelles concernées se trouvent en annexe du Procès-Verbal.

Madame Sandrine SANTORO, Conseillère municipale, a indiqué ne pas très bien comprendre le sens de ces mesures complémentaires et demande à ne pas donner d'avis avant la fin de l'enquête publique. De la même manière, elle indique ne pas très bien comprendre le tracé du périmètre des parcelles concernées par les mesures complémentaires proposées.

Monsieur Thierry KUHN, Conseiller municipal, s'interroge également sur la question du périmètre sur lequel portent les mesures permettant d'assurer une meilleure sécurité.il demande si ce périmètre est susceptible d'évoluer dans le temps.

Monsieur Le Maire indique qu'il comprend parfaitement l'inquiétude ainsi que les interrogations que soulèvent cette situation. Il précise que le projet d'arrêté proposé et dont il est question ne fait qu'apporter des mesures complémentaires.

Monsieur Le Maire indique qu'une information sur ce point sera diffusée à l'ensemble de la population. Il invite les personnes concernées à formuler leurs observations à l'occasion de l'enquête publique prévue du 5 janvier au 3 février 2027 avec une permanence en Mairie d'Odratzheim le samedi 16 janvier 2027 de 10 heures à 12 heures comme déjà signalé.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil municipal, par 13 voix contre deux (Mme Sandrine SANTORO et Mme Céline LEFÈEBVRE (par procuration) :

- **Soucieux de garantir la sécurité des personnes et de limiter les modifications de l'état du sol et du sous-sol,**
- **Émet un avis favorable pour la mise en place des mesures sécuritaires complémentaires8 telles qu'indiquées dans le projet d'arrêté préfectoral,**
- **Demande que l'ensemble des propriétaires concernés par ces mesures soit informés par courrier de la procédure en cours,**

- **Que la commune soit destinataire du projet de courrier qui sera adressé aux propriétaires concernés permettant d'apporter une réponse à leurs inquiétudes légitimes,**
- **Que des précisions complémentaires concernant les pompages de rabattement et plus particulièrement leur poursuite et leur durée dans le temps soient précisés du fait que le résumé non technique (Volume 1) manque de précision sur le sujet. Ce point a déjà fait d'un signalement au mois de janvier 2025 resté sans réponse à ce jour,**
- **Bien que de nombreuses mesures soient prises ou prévues dans le cadre de la surveillance du site, est-il possible de nous indiquer quels sont les modes de surveillance prévus dans le cadre de l'installation du système de pompage ?**
- **Concernant l'extension de la surrection comme présentée dans la figure 3 (Volume 1 page 6) il semblerait que la zone sensible se rapproche dangereusement des premières maisons situées dans la rue des Champs et des jardins. À cet égard, nous aimerions connaître les mesures envisagées pour le cas où la surrection venait à impacter ce secteur,**
- **Concernant les éventuelles mesures à prendre dans le « secteur sensible » ; recommanderiez-vous l'interdiction de la géothermie verticale ?**
- **Enfin et plus généralement, nous aimerions être informés régulièrement de la situation (mesures de surrection, etc.) par les Services de l'État de manière à pouvoir répondre aux inquiétudes légitimes de nos concitoyens et plus particulièrement ceux habitant les rues des Champs et des Jardins.**

Charge Monsieur Le Maire d'en informer Monsieur Le Préfet.

77-2026 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE SUR UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal d'une sollicitation dans la cadre du projet d'acquisition de la propriété sise au n° 12D de la rue du Coin. Les futurs acquéreurs demandent en effet un droit de passage sur un terrain communal (parcelle AC*197) leur permettant d'accéder à l'arrière de la propriété par le chemin rural.

Il indique que Monsieur SICILIANO, actuel propriétaire avait sollicité la municipalité sur le même sujet au mois d'octobre 2021 et qu'une autorisation de passage sur le terrain communal lui avait été accordé sous réserve que le chemin soit entretenu et remis en état par l'utilisateur en cas de désordres (création d'ornières et / ou autres dégâts constatés).

Monsieur Le Maire précise qu'il n'est pas question que cette autorisation puisse constituer un droit inaliénable ou pérenne ou encore figurer dans un quelconque acte notarié.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir recueilli l'avis de chaque Conseiller, il est décidé, à l'unanimité des Membres présents :

- **Que cette autorisation puisse être accordée aux futurs acquéreurs en cas de changement de Propriétaire du bien situé au n°12 D de la rue du Coin sans avoir à recourir à une nouvelle saisine de l'assemblée délibérante,**
- **Que le droit de passage sur la propriété communale ne peut être considéré comme un droit inaliénable ou pérenne,**
- **Que cette autorisation est soumise au respect des modalités suivantes :**
  - **L'autorisation doit relever d'un caractère occasionnel et non permanent,**
  - **L'utilisateur veillera à ne pas détériorer le chemin d'accès ainsi que les plantations de le propriété voisine à la propriété communale,**
- **Que cette autorisation peut faire l'objet d'une annulation par l'assemblée délibérante en cas de non-respect des modalités précisées plus haut,**
- **De charger Monsieur Le Maire d'informer l'intéressé de cette décision.**

78-2026 Mise à disposition de Locaux faisant Office de Caves pour les Occupants des Logements du Bâtiment DOMIAL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°53-15 du 22 octobre 2015, il a été décidé de la mise à disposition de locaux à usage de caves à destination des locataires du Bâtiment DOMIAL au prix de 10,00 €uros/mois, soit 120,00 €uros/an.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents,

- **Charge Monsieur Le Maire d'émettre les Titres de recettes pour l'année 2026 concernant la mise à disposition des locaux à usage de caves auprès de :**
  - **Madame Béatrice POIROT-NOLL domiciliée au 2 rue de la Mossig,**
  - **Monsieur Thierry VECCHEIDER domicilié au 2 rue de la Mossig.**

79-2026 Bâtiments communaux - Répartition de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des bâtiments communaux situés :

- Au numéro 1 de la rue de l'École,
- Au numéro 2 de la rue de la Mossig,

est facturé à la Commune dans le cadre des Taxes Foncières 2026 et qu'il convient d'en prévoir la refacturation aux occupants des bâtiments.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- **De facturer le montant de 156,00 €uros représentant le montant total à :**
  - **Alsace Habitat – 4 rue Bartisch à 67000 Strasbourg en l'absence de locataire du bâtiment situé 1 rue de l'École à 67520 Odratzheim,**
- **De facturer le montant de 81,50 €uros sur un montant total de 326,00 €uros à chaque Locataire du bâtiment situé au 2 rue de la Mossig, à savoir à :**
  - **Espace Santé,**
  - **Madame Béatrice POIROT-NOLL,**
  - **Monsieur Thierry VECCHEIDER,**
  - **Madame Marine LEMINEUR,**
- **Charge le Maire d'émettre les titres correspondants.**

80-2026 Mise à disposition des terres propriété de la Commune :

Vu la mise à disposition des terres propriétés de la Commune à des particuliers pour l'année 2026,

Vu la publication l'arrêté du 11 août 2026 constatant l'indice national des fermages pour l'année 2026,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents et après en avoir débattu, décide :

- **D'appliquer la hausse des fermages aux loyers perçus en 2026,**
- **Vote les loyers annuels 2026 comme suit :**

Nom Prénom	Adresse	Location	Loyer Annuel
MUNCH Hélène	12 rue du Château 67520 ODRATZHEIM	Impasse des Chèvres	**7,40 €uros**
TRAPPLER Hervé	46 rue du Gal de Gaulle 67520 KIRCHHEIM	Gosberg 03-275 pour 4,91 ares	**13,75 €uros**
ORTH Rodolphe	134 rue principale 67310 SCHARRACHBERGHEIM	Am Berg AH48 pour 6,86 ares	**19,20 €uros**
GAEC SCHOTT	39 rue principale 67310 TRAENHEIM	AD 36, 38 et 40 pour 4,71 ares	**13,25 €uros**

Nom Prénom	Adresse	Location	Loyer Annuel
KUHN Thierry	5 Rue des prés 67520 ODRATZHEIM	Zwischen Wasser AH8 pour 14,60 ares	**40,65 €uros**
SIEFERT Bertrand	67 rue de Wangen 67520 KIRCHHEIM	Gosberg 03-278 pour 29,61 ares	**82,45 €uros**
PAIVA Fernando	16 rue des Pierres 67520 ODRATZHEIM	Hinter der Hay AL 16 8/12èmes	**58,25 €uros**
MUNCH Hélène	12 rue du Château 67520 ODRATZHEIM	Hinter der Hay AL 13 -14 et 15	**150,05 €uros**
HECKMANN Florent	5 rue de l'École 67520 ODRATZHEIM	Im Stein 05/60 pour 17,65 ares	**50,45 €uros**

- **Fixe à 7,65 €uros le prix de l'are de terrain faisant office de jardin selon le tableau suivant pour l'année 2026**

Nom Prénom	Adresse	Location	Loyer Annuel
SCHUHMACHER Jean-Marie	1 rue du Wehland 67520 ODRATZHEIM	Auf der Spitz AC-27 pour 4,50 ares	**34,40 €uros**
SCANNELLA Vincent	10 rue de la liberté 67310 WESTHOFFEN	AL-31 avec Abri pour 5,56 ares	**42,55 €uros**

- **Charge Monsieur Le Maire d'émettre les titres correspondants.**

81-2026 Bulletin Municipal 2026-Adoption des Tarifs des Insertions Publicitaires :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du Bulletin d'Informations Communales pour l'année 2026, il convient de fixer les tarifs des insertions publicitaires.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents et après en avoir débattu,

- **Décide de maintenir les tarifs des annonces et insertions publicitaires à l'identique de ceux pratiqués en 2019 comme suit :**

Taille de l'Annonce ou de l'Insertion	Tarifs
¼ de Page	**90,00 €uros**
½ Page	**130,00 €uros**
1 Page	**250,00 €uros**

82-2026 Tarifs de la Maintenance de l'Éclairage Public pour l'Année 2026 :

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune dispose d'une maintenance de l'éclairage public avec la Société SOBECA basée à 67270 HOCHFELDEN – 2 rue de 2ème Division Blindée. Il indique qu'une revalorisation des tarifs des interventions pour l'année 2026 est soumise pour avis à la Commune.

Il précise que seules les interventions donnent lieu à facturation selon le barème proposé.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

Approuve le Devis présenté par l'Entreprise SOBECA pour la maintenance de l'éclairage public,

Charge Monsieur Le Maire d'en informer la Société SOBECA.

83-2026 PROGRAMME NATIONAL PONTS – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX :

Monsieur Le Maire fait le point sur le dossier de réfection du Pont de la rue du Moulin. Déposé le 30 juin 2026, le dossier a été soumis à la Commission nationale à la fin du septembre dernier.

Il indique qu'il ressort de l'entretien téléphonique avec les services du **C**entre d'**É**tudes et d'expertise sur les **R**isques, l'**E**nvironnement, la **M**obilité et l'**A**ménagement (CEREMA), que le dossier a été validé. Il précise enfin que la notification d'attribution de la subvention devrait parvenir en Mairie très prochainement.

Pour la suite des opérations, Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal lui permettant de déposer une Déclaration Préalable de Travaux au nom de la Commune.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

Charge Monsieur Le Maire de déposer une Déclaration Préalable de Travaux au nom de la Commune.

84-2026 DIVERS ET INFORMATIONS :

- Monsieur Le Maire fait part au Conseil municipal que l'aménagement de la Placette rue des Prés – rue des Vergers est achevé. Il propose l'installation d'une barrière amovible ou tournante pour sécuriser ce lieu. Il pense que l'endroit serait peut-être également propice pour y installer le banc offert à la Commune par Madame BRECHENMACHER,

- Madame Sandrine SANTORO propose l'installation d'un distributeur de sachets à déjections ainsi qu'une poubelle dédiée dans le secteur,

- Madame Céline FUNFROCK, Conseillère municipale, propose l'installation d'arceaux à vélos sur le parking du Centre Culturel. Cette proposition est partagée par de nombreux Collègues et sera suivie d'effet,

- Madame Sandrine SANTORO signale une nouvelle fois le problème des arbres dans la rue des Vergers. Il semblerait que l'un des arbres penche dangereusement,

- **Les Déclarations Préalables suivantes ont été déposées :**

Date De Dépôt	Numéro	Demandeur	Adresse du projet	Nature des Travaux
21/09/2026	DP 067 354 26 R0019	M. Jean-Paul FAULLIMMEL	3 rue des Primevères	Installation d'une clôture
28/09/2026	DP 067 354 26 R0020	M. Pierre WILHELM	7 rue des Lilas	Installation de panneaux photovoltaïques au sol
01/10/2026	DP 067 354 26 R0021	M. Jordane SEYFRITZ	Rue du Tramway Lotissement STRENGENFELD	Construction d'une piscine
12/10/2026	DP 067 354 26 R0022	M. René SCHEER	1 rue des Pierres	Remplacement de clôture
15/10/2026	DP 067 354 26 R0023	M. Alain MULLER	13 rue du Château	Remplacement des menuiseries extérieures Mise en peinture des volets bois existant

- **La Déclaration Préalable suivante a été refusée :**

Date De Dépôt	Numéro	Demandeur	Adresse du projet	Nature des Travaux
24/08/2026	DP 067 354 26 R0018	ILLICO TRAVAUX STRASBOURG OUEST	13 rue du Château	Remplacement des fenêtres et volets

- **Les Permis de construire suivants ont été acceptés :**

Date De Dépôt	Numéro	Demandeur	Adresse du projet	Nature des Travaux
08/06/2026	PC 067 354 26 R0003	M. Hakan UNAL	Rue du Tramway Lotissement STRENGENFELD	Construction d'une maison d'habitation
25/06/2026	PC 067 354 26 R0004	M. Jonathan GENTEUIL	Rue du Tramway Lotissement STRENGENFELD	Construction d'une maison d'habitation
30/06/2026	PC 067 354 26 R0004	M. Hervé LUCKé	Rue du Tramway Lotissement STRENGENFELD	Construction d'une maison d'habitation
30/06/2026	PC 067 354 26 R0003	M. Adrien KELLER	Rue du Tramway Lotissement STRENGENFELD	Construction d'une maison d'habitation

- Monsieur Le Maire rappelle un certain nombre de dates et forme l'espoir que les Conseillers municipaux essaient dans la mesure du possible de « répondre présents » :
  - **Samedi 24 octobre 2026 de 8 heures 30' à 12 heures**, la Communauté de communes de la Mossig et du vignoble invite l'ensemble des Conseillers municipaux pour présenter ses domaines d'interventions ainsi que les projets conduits au service du territoire. Il indique qu'un moment convivial clôturera ce moment d'information,
  - **Mardi 27 octobre 2026 :** plantation des fleurs dans les massifs. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Madame Pia PAIVA,
  - **Samedi 7 novembre 2026 :** journée porte ouverte sur le site de la zone d'activités intercommunale. Archéologie Alsace présentera les premières découvertes à cette occasion,
  - **Dimanche 15 novembre 2026 :** Commémoration de l'Armistice de la 1ère Guerre Mondiale 1914-1918. Rendez-vous devant le Monument aux Morts à l'issue de la Messe Dominicale. La présence de tous est vivement souhaitée,
  - **Samedi28 novembre 2026 :** mise en place des décorations de Noël ainsi que des sapins. Merci de signaler votre présence à Monsieur Sten GUILLAUME. Un repas est prévu à midi,
  - **Dimanche 13 décembre 2026 :** Fête des Ainés de la Commune. Les Collègues conseillers municipaux, le Personnel communal ainsi que leurs conjoints sont invités à partager le repas qui sera servi au Restaurant à l'Arbre Vert à KIRCHHEIM. Pour cette journée placée sous le signe de la convivialité, je compte sur la présence de toutes et tous,
  - **Dimanche 27 décembre 2026 :** La Commune invite l'ensemble de la population à se retrouver pour cette fin d'année sur la place de la Mairie pour fêter ensemble Noël et la Fin d'Année sous le sapin autour d'un vin chaud, de Jus de pomme chaud, des crêpes et autres friandises,
- Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Maire a clos la séance en indiquant que la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **jeudi 10 décembre 2026 à 20 heures en Mairie**.

M. François JEHL 	**Mme Pia PAIVA**	**M. Sten GUILLAUME**	**M. Mathieu BELLER**
Mme CélineFUNFROCK	**M. Clément HECKMANN**	**Mme Patricia KUHN**	**M. Thierry KUHN**
Mme Céline LEFEBVRE **Excusée** **Procuration à** **Mme Sandrine SANTORO**	**Mme Hélène MUNCH** **Absente - Excusée**	**M. Arnaud PONEL** **Absent - Excusé**	**Mme Sandrine SANTORO**
M. Philippe SCHAHL	**M. Raymond SCHUHMACHER**	**Mme Marcelle WENDLING**	

Annexe 1 au point 76-2026

SCI CLOS DES VIGNES S/C GROUPE CAM
Mesures sécuritaires complémentaires face au risque de dissolution du gypse suite à l'arrêt des travaux miniers sur le site du clos des Vignes B à Kirchheim (67) – Rapport R217/B



Périmètre concerné par la servitude d'après les limites cadastrales (site géoportail)

Annexe 2 au point 76-2026

SCI CLOS DES VIGNES S/C GROUPE CAM
Mesures sécuritaires complémentaires face au risque de dissolution du gypse suite à l'arrêt des travaux miniers sur le site du clos des Vignes B à Kirchheim (67) – Rapport R217/B

Liste des Parcelles concernées par la servitude sur le territoire de la Commune d'Odratzheim

Section AA	Section AE			Section AH
22	42	146	200	112
23	45	148	201	113
24	46	150	202	114
25	47	151	203	115
26	48	153	204	118
27	53	154	205	119
28	55	157	206	120
67	58	169	207	121
69	59	170	211	122
71	61	172	213	123
72	62	173	221	124
87	63	174	222	125
	70	175	228	
	79	176	229	
	80	177	230	
	114	178	231	
	115	183	232	
	116	184	233	
	117	190	234	
	118	191	242	
	119	192	284	
	120	193	286	
	121	194	287	
	122	195	305	
	142	196		
	145	199		